

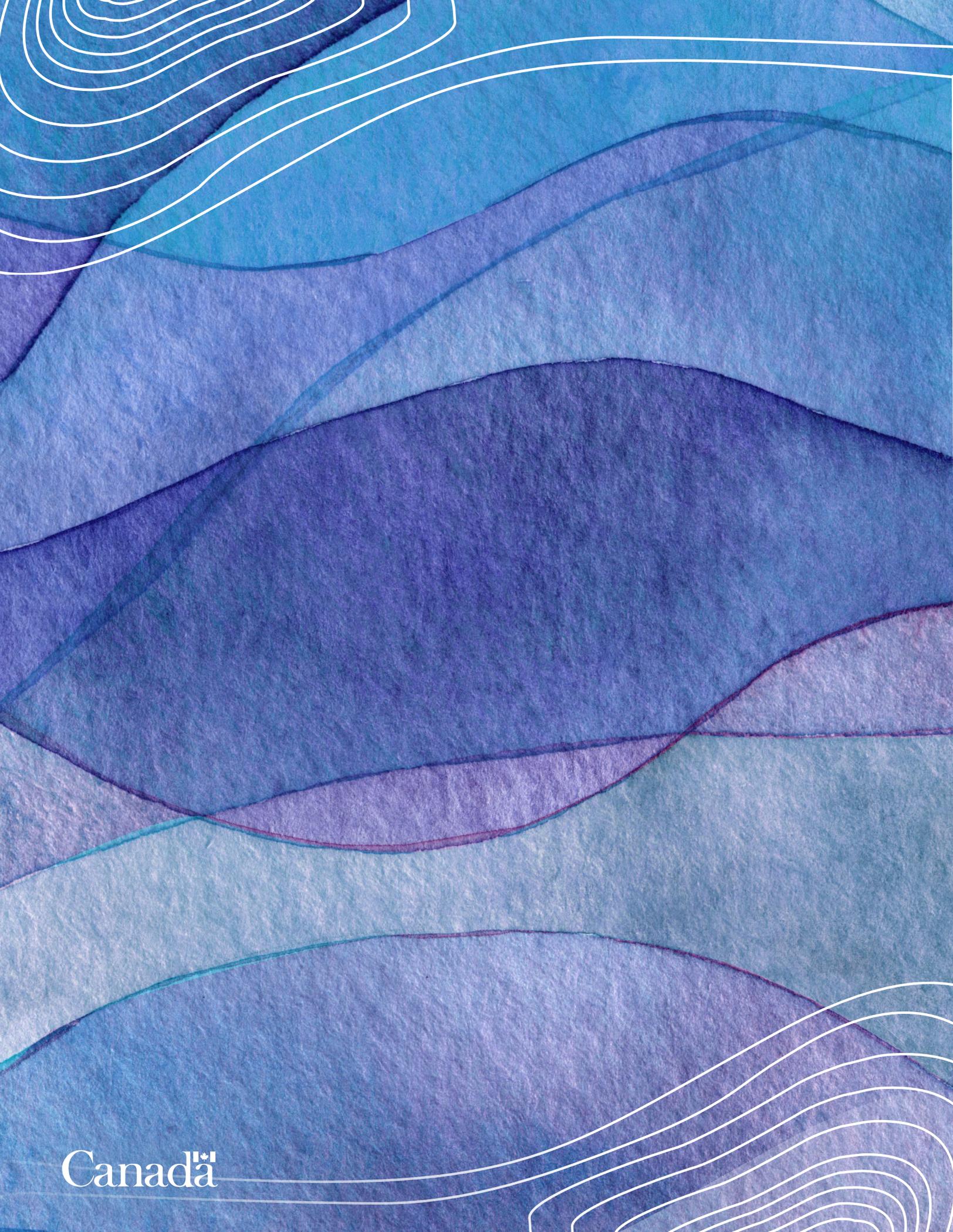
Canada



Rapport annuel du Comité mixte sur l'action climatique

au chef national
et au premier ministre – 2021



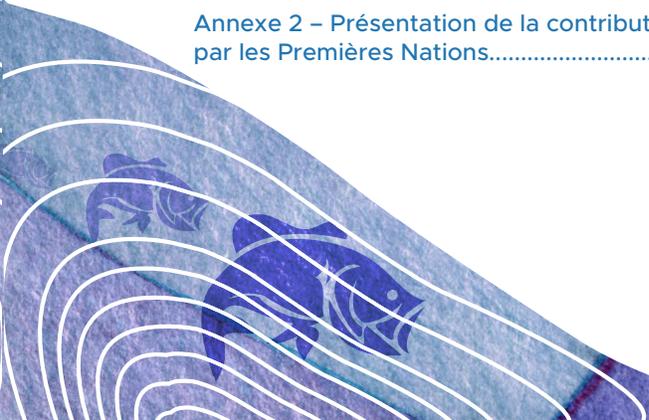


Canada



Table des matières

Sommaire.....	4
Prière.....	6
Introduction des coprésidents.....	7
Actions réalisées en 2021 – Assurer le leadership des Premières nations en matière de climat.....	10
Étude de cas régionale : Nation dénée – Initiatives de protection contre la COVID 19 et camp de mieux être sur le territoire.....	11
1. Promouvoir la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, en s'appuyant sur le Guide des pratiques exemplaires.....	12
2. Veiller à ce que les solutions du Canada pour lutter contre les changements climatiques s'appuient sur le leadership des Premières Nations en matière de climat et favorisent leur pleine inclusion dans les nouvelles mesures de lutte contre les changements climatiques.....	14
3. Promouvoir une réelle participation des Premières Nations au système de tarification de la pollution par le carbone.....	16
4. Surveiller les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations et la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de lutte contre les changements climatiques.....	17
5. Favoriser un dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques.....	20
Étude de cas régionale : Aire protégée et de conservation autochtone (APCA) de la grotte de Kluskap	21
Les prochaines étapes : actions à réaliser en 2022.....	22
1. Accélérer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris les initiatives faisant partie de la Stratégie nationale d'adaptation.....	22
2. Faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat par un dialogue constructif avec les Premières Nations.....	22
3. Surveiller et évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations en matière de climat et leur participation pleine et effective aux programmes de lutte contre les changements climatiques.....	23
4. Élaborer de nouveaux outils de communication, y compris un site Web particulier, pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la mobilisation dans l'ensemble des activités du CMAC.....	24
5. Favoriser un dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques dans toutes les activités du CMAC.....	24
Étude de cas régionale : Atlas climatique autochtone	25
Conclusion.....	26
Annexe 1 – Principes directeurs du CMAC.....	27
Annexe 2 – Présentation de la contribution déterminée au niveau national par les Premières Nations.....	29





Sommaire

L'émergence en 2021 de nouveaux variants plus transmissibles de la COVID 19 a marqué une année déjà difficile partout au Canada, et a eu une incidence certaine sur le travail du Comité mixte sur l'action climatique (CMAC). Les inégalités systémiques auxquelles sont confrontées les Premières Nations ont été aggravées par les effets combinés des catastrophes naturelles influencées par les changements climatiques (notamment en Colombie Britannique), la pandémie en cours et la découverte de milliers de tombes anonymes sur les sites des anciens pensionnats. Ces facteurs combinés ont renforcé l'affirmation du Comité mixte selon laquelle une réponse holistique et multidimensionnelle aux changements climatiques, qui reconnaît la nature interconnectée de tous les systèmes vivants, est nécessaire. L'année a par ailleurs été caractérisée par une attention renouvelée pour les causes sous jacentes de ces phénomènes, alors que le gouvernement du Canada a publié une mise à jour de sa contribution déterminée au niveau national (CDN), et que l'Assemblée des Premières Nations (APN) a publié un document d'orientation intitulé *Le chemin de la guérison*.

Le Comité mixte continue de constituer un forum privilégié pour des échanges entre les représentants des Premières Nations et les fonctionnaires fédéraux fondés sur l'équité pour aborder l'inclusion des connaissances et des priorités des Premières Nations dans les politiques et les programmes fédéraux relatifs au climat. Au cours des quatre dernières années, le CMAC a recueilli les conseils techniques des Premières Nations sur les approches à adopter pour reconnaître de manière réelle et effective le rôle de leadership des Premières Nations en matière de climat, ainsi que sur les moyens d'établir un processus de participation au niveau fédéral qui soit inclusif et pertinent, et qui dote les Premières Nations des capacités nécessaires à la planification collaborative et à la participation à la prise de décision. Ces mandats ont été renforcés lorsque de nouveaux processus électoraux, une élection fédérale et une élection au poste de chef national de l'Assemblée des Premières Nations, ont réaffirmé l'importance des questions relatives aux changements climatiques. La cheffe nationale Archibald a lancé un appel clair en faveur d'un rôle de leadership en matière de climat et de conservation pour les Premières Nations dans *Le chemin de la guérison*, tandis que le gouvernement du Canada a souligné dans son discours du Trône l'importance d'aller plus loin, et plus rapidement. Une dynamique

similaire s'est produite au niveau international, alors que la présidence de la Conférence des Parties (COP), assumée par le Royaume Uni, a appelé l'ensemble des pays à redoubler d'efforts pour réduire leurs émissions.

Le présent rapport décrit notre parcours au cours de cette quatrième année de collaboration et présente nos stratégies communes, ainsi que certains défis, visant à accélérer l'atteinte de résultats positifs en matière de climat. Il comprend quatre sections :

1. Introduction des coprésidents
2. Actions réalisées en 2021 – Assurer le leadership des Premières Nations en matière de climat
3. Les prochaines étapes

Le rapport débute par un message des coprésidents du Comité, qui présentent une brève mise à jour sur les travaux du CMAC et un aperçu du contexte actuel touchant les Premières Nations et les autres personnes vivant au Canada, en soulignant non seulement les effets de la pandémie de COVID 19 sur le travail du Comité, mais aussi les progrès réalisés en 2021 en matière de lutte contre les changements climatiques.



La deuxième section, *Assurer le leadership des Premières Nations en matière de climat*, résume les principales activités menées en 2021 et examine les progrès réalisés par rapport aux cinq domaines prioritaires définis par le CMAC en 2020. La dernière section, *Les prochaines étapes*, examine les domaines prioritaires pour l'atteinte des objectifs à long terme du CMAC et définit cinq priorités particulières :

- Accélérer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris les initiatives faisant partie de la Stratégie nationale d'adaptation.
- Faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat par un dialogue constructif avec les Premières Nations.
- Surveiller et évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations et leur participation pleine et entière aux programmes de lutte contre les changements climatiques.
- Élaborer de nouveaux outils de communication, y compris un site Web indépendant, pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la mobilisation dans l'ensemble des activités du Comité mixte.
- Intégrer la tenue d'un dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur les changements climatiques dans l'ensemble des activités du CMAC.

Ces domaines de travail reflètent les possibilités actuelles et nouvelles d'actions du CMAC et d'initiatives conjointes de lutte contre les changements climatiques. Ces domaines ne sont pas les seuls dans lesquels diverses possibilités de faire progresser les actions autonomes de lutte contre les changements climatiques des Premières Nations se présentent. Par l'intermédiaire du CMAC, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le gouvernement du Canada démontrent leur engagement continu à contribuer à l'élaboration de solutions pour le climat axées sur le partenariat, dans lesquelles les Premières Nations sont reconnues et habilitées en tant que chefs de file de la lutte contre les changements climatiques.



Prière de Lorraine Netro, Aînée

Gwich'in d'Old Crow

Hai' Cho K'agwaadhat/Merci, Dieu créateur, nous te remercions pour ce jour.

Nous saluons nos gardiens du savoir, nos dirigeants, les jeunes, les hommes, les femmes et tous ceux qui font partie de notre cercle, poursuivant ce bon travail. Nous prions pour la paix dans notre monde.

Nous saluons nos terres, nos animaux et nos eaux sacrés. Nous reconnaissons le territoire traditionnel des Premières Nations sur lequel nous nous trouvons.

Nous tenons dans nos prières et saluons les survivants des pensionnats, les bébés retrouvés et les différentes générations de survivants.

Hai' Cho à nos Ancêtres pour avoir pris soin de ces terres depuis des temps immémoriaux afin que nous puissions vivre dans de bonnes conditions. Gardons à l'esprit que c'est pour servir notre peuple que nous transmettons nos enseignements. Aujourd'hui, nous demandons de pouvoir accomplir notre travail avec un esprit et un cœur sains.

Alors que nous continuons de faire face à de nombreux défis associés à la pandémie de COVID 19 dans nos territoires, les urgences climatiques et la crise liée à la biodiversité se sont aggravées pour toutes nos communautés au

Canada, où elles continuent d'entraîner une détresse émotionnelle en hausse, de l'incertitude et des déplacements pour notre peuple et nos animaux. Notre santé émotionnelle et mentale et notre bien être continuent d'en souffrir. En travaillant au sein d'un véritable partenariat avec tous les niveaux de gouvernement, en intégrant les savoirs traditionnels dans une approche des Premières Nations, nous pourrions forger une vision claire pour mettre en œuvre l'autodétermination et décoloniser nos attitudes afin de nous aider à relever cet immense défi.

Nous prions pour l'amour, le courage et l'engagement de tous nos dirigeants et décideurs afin qu'ils soient conscients de l'urgence de prendre des décisions audacieuses. Nous sommes ensemble dans ce périple qui nous concerne tous, ainsi que toutes les générations à venir.

Mahsi' cho K'agwaadhat, jidii tthak diiyeenjii gwiinzii nahtsii

Merci, Dieu créateur, d'avoir fait tout ce qui est bon pour nous.

Introduction des coprésidents

Depuis 2017, le Comité mixte Premières Nations Canada sur l'action climatique (CMAC) sert de forum unique où les représentants des Premières Nations et les fonctionnaires fédéraux se réunissent pour discuter de l'inclusion des Premières Nations dans les politiques et les programmes relatifs aux changements climatiques. Le CMAC est un espace clé pour fournir aux Premières Nations un canal direct pour obtenir des renseignements et formuler des commentaires sur les politiques fédérales relatives au climat. Le CMAC fournit également des conseils techniques sur les approches à adopter pour reconnaître de manière réelle et effective le leadership en matière de climat des Premières Nations, ainsi que pour promouvoir une participation inclusive, véritable et adéquatement financée des Premières Nations en vue d'une planification collaborative et de leur participation à la prise de décision. Le CMAC est coprésidé par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et l'Assemblée des Premières Nations (APN). Il compte parmi ses membres les différents affiliés régionaux de l'APN et un maximum de sept ministères, dont Relations Couronne Autochtones et Affaires du Nord Canada, Services aux Autochtones Canada, Infrastructure Canada et Ressources naturelles Canada.

Au fil des années, le CMAC a consacré un temps considérable à l'élaboration d'un espace éthique. L'espace éthique est une approche visant à tisser des liens entre les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux dont le nom a été imaginé par l'Aîné Dr Reg Crowshoe. Ce concept désigne un espace dans lequel ces systèmes de connaissances n'ont pas besoin de l'autre pour être validés, et qui offre un espace ouvert et sûr pour concevoir, élaborer et collaborer de manière harmonieuse. L'espace éthique se traduit par la reconnaissance conjointe des traités, des ententes et des autres arrangements constructifs qui concernent les Premières Nations, ainsi que par la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, de la Constitution du Canada et de la jurisprudence canadienne. Un espace éthique exige également que les membres du Comité mixte s'attachent à renforcer les relations entre eux et à mieux comprendre les traditions, les conventions et les structures qui influencent leur travail. Les membres du Comité mixte s'efforcent d'appliquer le concept d'espace éthique dans toutes leurs activités. Une liste des principes directeurs sur la manière de cultiver de bonnes relations entre les représentants du gouvernement fédéral et des Premières Nations a été élaborée à cette fin (annexe 1).

En 2021, l'apparition de nouveaux variants plus transmissibles de la COVID 19 a marqué une année déjà difficile partout au Canada, et a eu une incidence sur le travail du Comité. Les inégalités systémiques auxquelles sont confrontées les Premières Nations ont été mises en évidence par la combinaison de catastrophes naturelles influencées par les changements climatiques (notamment par les épisodes de chaleur extrême, les incendies et les inondations en Colombie Britannique), la lutte continue contre la pandémie et la découverte de milliers de tombes anonymes sur les sites d'anciens pensionnats. Ces recherches, à commencer par celles du pensionnat autochtone de Kamloops, ont mis au jour des réalités cachées qui font partie de la structure coloniale du Canada, alors que les membres des Premières Nations doivent composer avec les traumatismes immédiats et continus associés à la fréquentation de ces institutions par différentes générations de leurs proches. La pandémie de COVID 19 a exacerbé ces traumatismes, ce qui a eu des effets disproportionnés sur les Premières Nations du Canada, notamment en raison des vulnérabilités au sein du système de santé. L'été 2021 a également été marqué par de nombreux incendies de forêt dans le nord ouest de l'Ontario, l'intérieur de la Colombie Britannique et les Prairies.



Plusieurs communautés des Premières Nations ont demandé que l'état d'urgence soit déclaré. Six (6) communautés des Premières Nations de l'Ontario, 11 de la Colombie Britannique, 5 du Manitoba et 2 de la Saskatchewan ont dû être évacuées, entraînant le déplacement de milliers de personnes. Ces événements ont renforcé l'affirmation du CMAC selon laquelle une réponse holistique et multidimensionnelle qui reconnaît la nature interconnectée de tous les systèmes vivants est nécessaire. En parallèle, une attention renouvelée a été accordée aux causes sous-jacentes de ces phénomènes, alors que le gouvernement du Canada a mis à jour sa [contribution déterminée au niveau national](#) (CDN) et que l'APN a publié [Le chemin de la guérison](#).

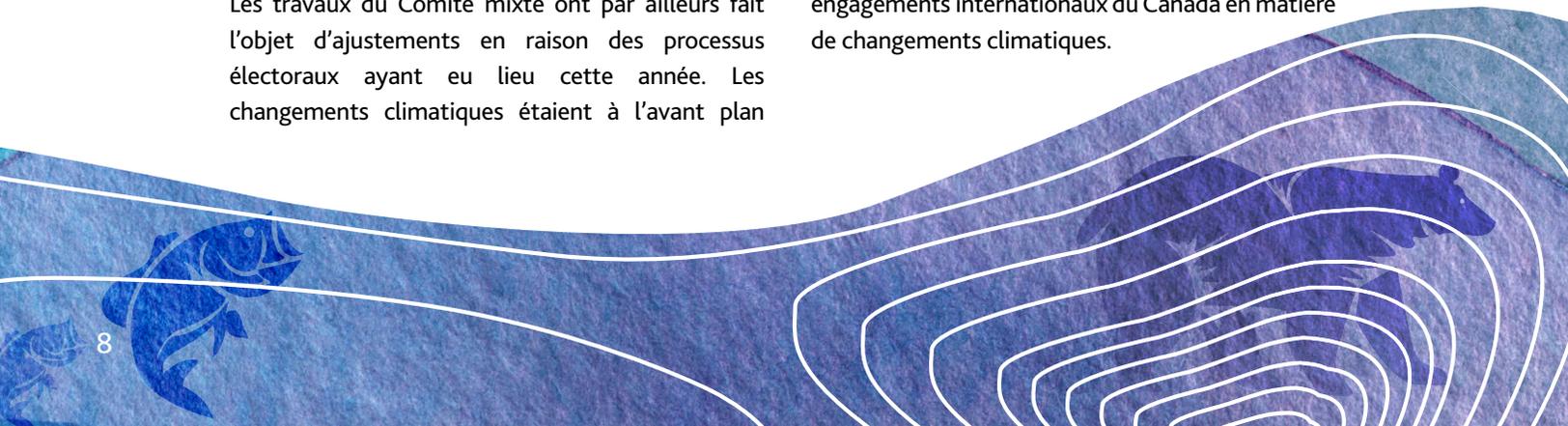
L'APN a continué de progresser dans l'élaboration d'une Stratégie nationale sur le climat, conformément au mandat qui lui a été confié par l'assemblée des chefs de [Déclarer une urgence climatique pour les Premières Nations \(2019\)](#). Ces progrès ont été réalisés au titre des engagements du cadre *Le chemin de la guérison*, dans lequel il est précisé que la démarche « signifie s'attaquer au changement climatique, à la perte de biodiversité et à ses facteurs structurels afin de rééquilibrer la relation avec l'ensemble de la création ». La nouvelle contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada en vertu de Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – qui comprenait un objectif de réduction des émissions de 40 à 45 pour cent par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 – représente une augmentation substantielle par rapport à la [CDN initiale du Canada](#).

Les travaux du Comité mixte ont par ailleurs fait l'objet d'ajustements en raison des processus électoraux ayant eu lieu cette année. Les changements climatiques étaient à l'avant plan

des préoccupations des Canadiens et des Premières Nations alors que les électeurs participaient à la fois à une élection fédérale et à l'élection d'une nouvelle cheffe nationale, RoseAnne Archibald – la première femme à occuper ce poste.

La réaffirmation de la nécessité d'agir pour lutter contre les changements climatiques a été au cœur de ces élections. La cheffe nationale Archibald a lancé un appel clair en faveur d'un rôle de leadership en matière de climat et de conservation pour les Premières Nations dans *Le chemin de la guérison*, tandis que le gouvernement du Canada a souligné dans son discours du Trône l'importance d'aller plus loin, et plus rapidement. Une dynamique similaire s'est produite au niveau international, alors que la présidence de la Conférence des Parties (COP), assumée par le Royaume Uni, a appelé l'ensemble des pays à redoubler d'efforts pour réduire leurs émissions.

En juin, la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* a reçu la sanction royale, inscrivant dans la législation l'objectif du Canada d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. La loi met en place un processus juridiquement contraignant visant l'établissement de cibles nationales de réduction des émissions sur cinq ans pour 2030, 2035, 2040 et 2045, et l'élaboration de plans de réduction des émissions crédibles et fondés sur des données scientifiques pour atteindre chaque cible. Chacune des cibles sera fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur les connaissances autochtones, et tiendra compte des engagements internationaux du Canada en matière de changements climatiques.





La loi comprend une obligation légale de tenir compte de la DNUDPA lors de la fixation des cibles de réduction des émissions, et établit ainsi une association essentielle avec la *Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* que le Parlement a également ratifiée en juin 2021 (**voir l'encadré 1**). La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité* exige également de tenir compte des connaissances autochtones dans l'élaboration des plans de réduction des émissions, et prévoit que les Premières Nations puissent présenter des observations lors de leur élaboration.

Le gouvernement du Canada a également annoncé divers engagements, parmi lesquels le développement d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035, une réduction de 75 % des émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2012, ainsi que l'imposition d'un plafond d'émissions et la réduction des émissions du secteur pétrolier et gazier au rythme et à l'échelle nécessaires pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le Canada a travaillé avec l'APN et d'autres représentants autochtones pour réclamer la prise en compte des droits des peuples autochtones et leur participation au processus de la CCNUCC en faisant la promotion des droits des peuples autochtones dans les négociations relatives aux marchés internationaux du carbone (article 6). Le Canada a aussi eu le plaisir de travailler avec les Premières Nations pour l'élaboration d'un nouveau plan de travail triennal de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et pour le renouvellement du mandat de son organe directeur, le Groupe de travail de facilitation, dont la composition inclut un nombre égal de représentants des peuples autochtones et des parties à la CCNUCC, avec un pouvoir décisionnel également partagé de manière égale.

Fort de ces avancées, nous nous employons dans ce rapport annuel à présenter les étapes franchies par le CMAC au cours de l'année 2021, qui comprennent notamment la création d'orientations fédérales sur la prise de décisions et la co création des étapes à suivre pour la mise en place d'un programme de leadership climatique des Premières Nations. Malgré ces progrès toutefois, de nombreuses autres possibilités pourraient être envisagées pour faire progresser les actions autonomes de lutte contre les changements climatiques des Premières Nations d'une manière qui contribue aux objectifs du Canada en matière d'adaptation, aux cibles de réduction des émissions de GES pour 2030 et à la transition vers la carboneutralité d'ici 2050. Par l'intermédiaire du CMAC, l'Assemblée des Premières Nations (APN) et le gouvernement du Canada démontrent leur engagement continu à contribuer à l'élaboration de solutions pour le climat axées sur le partenariat, qui reconnaissent et habilite les Premières Nations en tant que chefs de file de la lutte contre les changements climatiques.

Les membres du CMAC se réjouissent à l'idée de continuer de travailler ensemble pour pouvoir encore améliorer notre réponse collective à la crise climatique, cette année et pour de nombreuses années à venir.

Tonio Sadik – directeur principal, Assemblée des Premières Nations

Douglas Nevison – sous ministre adjoint par intérim, Environnement et Changement climatique Canada





Actions réalisées en 2021 – Assurer le leadership des Premières Nations en matière de climat

Dans la foulée des travaux menés en 2020, le CMAC a continué de promouvoir les approches visant à mettre en application les contributions des Premières Nations à la politique climatique du Canada. Cette démarche s'appuie sur l'engagement de « faire du leadership des Autochtones en matière de climat la pierre angulaire du plan climatique renforcé du Canada » et d'« établir un partenariat avec les Premières Nations afin de définir un programme d'action climatique et un cadre de collaboration ». Cette démarche implique notamment d'élaborer une « Approche concernant le climat » des Premières Nations pour mettre en évidence les interconnexions entre la décarbonisation, la décolonisation et l'autodétermination des Premières Nations.

Dans son rapport annuel de 2020, le Comité mixte a défini cinq domaines prioritaires pour 2021 :

In its 2020 Annual Report, the JCCA set out five areas of focus for 2021:

1. Promouvoir la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, en s'appuyant sur le Guide des pratiques exemplaires;
2. Veiller à ce que les solutions du Canada pour lutter contre les changements climatiques s'appuient sur le leadership des Premières Nations en matière de climat et favorisent la pleine inclusion de ces dernières dans les nouvelles mesures prises pour lutter contre les changements climatiques;
3. Promouvoir une réelle participation des Premières Nations au système de tarification de la pollution par le carbone;
4. Surveiller les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations et la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de lutte contre les changements climatiques;
5. Favoriser un dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques.

Bien que des progrès aient été réalisés en 2021 dans chacun de ces domaines, les niveaux de progression vers ces objectifs collectifs ont été variables, en partie en raison des limites du travail à distance, de la pression supplémentaire exercée sur les Premières Nations par la pandémie de COVID 19 et, dans certains cas, des effets des événements climatiques extrêmes. Les travaux ont également fait une pause pendant la période électorale de 2021, conformément aux exigences de la convention de transition s'appliquant aux fonctionnaires fédéraux.

découlent sur des changements concrets sur le terrain pour les Premières Nations. Œuvrer à cette fin dans un espace virtuel n'est pas toujours aisé, mais grâce aux efforts réalisés tôt dans le processus pour élaborer un espace éthique fondé sur des relations solides entre les membres du CMAC et à une compréhension évolutive des interactions respectueuses entre les systèmes de connaissances autochtones et non autochtones, les avancées ont pu se poursuivre en ces temps difficiles, bien qu'à un rythme moins rapide.

ÉTUDE DE CAS RÉGIONALE

Nation dénée – Initiatives de protection contre la COVID 19 et camp de mieux être sur le territoire



En réponse à la pandémie de COVID 19, la Nation dénée a mis sur pied un camp de guérison sur le territoire afin d'offrir un espace sûr aux personnes sans abri et aux toxicomanes. Le camp a été créé grâce à la collaboration de l'Arctic Indigenous Wellness Foundation et d'un défenseur local des droits des sans abri, Michael Fatt, de Crazy Indians Brotherhood. Alors que Yellowknife compte près de 350 personnes itinérantes, le site a été fourni par Aurora Village, un camp appartenant à des Autochtones. Le camp de mieux être, qui peut accueillir 25 personnes, offre des commodités telles que des tipis pour les quartiers résidentiels, une cuisine et une salle à manger, une buanderie et des espaces de rassemblement extérieurs et intérieurs.

L'objectif du camp de guérison est de combiner la formation culturelle autochtone avec des interventions traditionnelles en pleine nature pour mettre en œuvre sur le territoire un programme de mieux être mené par la communauté pour les personnes en situation d'itinérance en milieu urbain. Au lieu de tenter d'adapter aux Autochtones les interventions coloniales en matière de santé publique, le camp de mieux être adopte une approche de la guérison fondée sur l'autodétermination et conçue par des experts locaux et des gardiens du savoir.

Les activités sur le territoire comprennent les soins et la garde de 60 chiens en équipe, la pose de filets, la pêche à la turlutte sur la glace, la capture de lapins, la chasse et la motoneige. Des savoir faire traditionnels sont également enseignés, par exemple, la fabrication de toboggans, de parkas et de mitaines, ainsi que d'outils dénés et inuits. À la demande des hôtes, le personnel du camp a mis en place des programmes de gestion de l'alcool et de réduction des méfaits. Les personnes qui ne consomment pas pendant la journée se voient proposer un emploi par la Nation dénée et Aurora Village. À ce jour, environ 20 personnes ont été employées au camp. De plus, le personnel du camp a aidé des personnes à trouver des centres de traitement, des emplois et des logements à Yellowknife.

Grâce à un processus d'évaluation et à la collecte de données, le camp de mieux être sur le territoire combine judicieusement les connaissances autochtones et la guérison culturelle dans un objectif de mieux être des peuples autochtones, et pourrait être transposé dans d'autres zones naturelles urbaines et à des communautés vulnérables. Le camp de mieux être a été une réussite pour de nombreuses raisons et, bien qu'il se soit déroulé pendant la pandémie de COVID 19, aucun des participants n'a contracté le virus. L'initiative a reçu le soutien de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et l'hôpital territorial de Stanton, d'où les patients ont été transportés au camp de guérison. La municipalité de Yellowknife a récemment offert d'aider la Nation dénée à prendre contact avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales travaillant dans des domaines connexes en vue d'une collaboration pour prolonger le financement du camp de guérison au delà du 31 mars 2022..

En tant que membres des Premières Nations, nous considérons que les liens entre les changements climatiques et le mieux être sont indissociables, et qu'ils renforcent la conviction selon laquelle un environnement sain et prospère crée des communautés et des personnes saines.



1. Promouvoir la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, en s'appuyant sur le Guide des pratiques exemplaires

Au cours des quatre dernières années, la collaboration entre les représentants des Premières Nations et les fonctionnaires fédéraux a porté sur les possibilités de faire progresser la participation pleine et entière des Premières Nations aux actions du gouvernement fédéral en matière de climat, en mettant l'accent sur l'accessibilité des possibilités de financement liées au climat. Les progrès réalisés jusqu'à présent et la somme de nos réflexions collectives sur le renforcement des approches adoptées ont été consignés dans une série de directives destinées aux ministères et aux décideurs

fédéraux, notamment dans le Guide des pratiques exemplaires publié dans notre [rapport annuel de 2020](#). En 2021, le CMAC a poursuivi sur cette lancée, s'appuyant sur les engagements exposés dans le plan climatique renforcé de « collaborer avec les Premières Nations [...] au co développement de lignes directrices pour la prise de décisions afin de s'assurer que toutes les mesures de lutte contre les changements climatiques prises par le Canada à l'avenir fassent progresser l'autodétermination autochtone en matière de climat ».

Lignes directrices pour la prise de décisions

Le Comité mixte a contribué à l'élaboration des paramètres des lignes directrices pour la prise de décisions, en veillant à leur harmonisation avec les directives existantes. Ces lignes directrices visent à aider les ministères fédéraux, le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor à intégrer dans les actions et les programmes fédéraux en matière de climat des objectifs d'autodétermination et d'autonomisation du leadership autochtone en matière de climat. La mise en œuvre des lignes directrices dans l'ensemble des processus décisionnels fédéraux est en cours, car les ministères fédéraux travaillent à l'harmonisation de leurs pratiques.

Les lignes directrices, qui ont été conçues de manière inclusive, sont l'un des nombreux outils qui soutiennent le programme plus large de leadership des Premières Nations en matière de climat et l'évolution vers des mesures de lutte contre les changements climatiques qu'elles ont elles mêmes déterminées. Elles ne remplacent pas une participation active des Premières

Nations, mais aident plutôt les fonctionnaires fédéraux à institutionnaliser de meilleurs rapports avec les Premières Nations et à intégrer des pratiques exemplaires, allégeant ainsi la pression sur la mobilisation des Premières Nations. L'existence de lignes directrices n'enlève rien non plus à la nécessité d'explorer des moyens plus efficaces de travailler avec les Premières Nations.

L'accès des Premières Nations au soutien fédéral continue d'être fragmenté par une pluralité de programmes, ayant chacun ses propres objectifs et modalités. Cette situation fait qu'il est difficile pour les Premières Nations de planifier et de hiérarchiser leurs besoins de manière holistique aux niveaux national, régional et local. Le CMAC a l'intention d'explorer d'autres moyens de fournir l'aide fédérale, notamment en assurant la cohérence avec les stratégies et les plans climatiques dirigés par les Premières Nations et en améliorant les données sur l'accès des Premières Nations aux possibilités de financement.



Stratégie nationale d'adaptation

Un autre sujet de discussion important pour le CMAC a été le nouvel engagement du gouvernement à élaborer une toute première Stratégie nationale d'adaptation (SNA). Dès le mois de juin, les responsables d'ECCC ont eu une discussion approfondie avec le CMAC et ont souligné les possibilités de travailler avec les Premières Nations et d'intégrer les droits, le rôle de leadership et les systèmes de connaissances des Premières Nations dans l'ensemble du cadre. Après les élections fédérales, cinq experts des

tables de consultation ont été convoqués et chargés d'élaborer des conseils pour le gouvernement sur les objectifs de transformation et les objectifs à moyen terme. En parallèle, le Comité mixte a exploré la possibilité de créer un groupe de travail pour soutenir l'élaboration du cadre de la SNA et d'avoir des discussions directes avec les titulaires de droits et de titres des Premières Nations. Ces efforts étaient une condition préalable à la contribution du CMAC à la SNA en 2022.

Mise en œuvre du plan climatique et élaboration du programme

La transparence et l'échange d'informations sont demeurés une priorité importante pour le CMAC. Les membres ont observé que la responsabilité de la collaboration avec les Premières Nations relève généralement du ministère fédéral responsable de chacune des mesures climatiques du Canada, à quelques exceptions près. Avec plus de 30 nouvelles initiatives d'intérêt pour les Autochtones dans 9 ministères, uniquement pour le Plan climatique renforcé, la tenue d'activités de mobilisation en simultané présente des défis en ce qui concerne la collaboration pour les Premières Nations et les fonctionnaires fédéraux en raison de la diversité des échéances, des objectifs, des processus, des publics et de la profondeur des relations existantes. En particulier, le déploiement accéléré de certaines initiatives, bien qu'il fasse écho à l'urgence d'entreprendre des mesures de lutte contre les changements climatiques, peut entraver le processus de collaboration véritable avec les Premières Nations, malgré les meilleures intentions.

Les Premières Nations ont affirmé catégoriquement qu'elles n'avaient pas la capacité et les ressources nécessaires pour participer à un grand nombre d'activités de mobilisation ayant chacune ses propres canaux de communication et ses propres objectifs. Cette situation contribue à une certaine fatigue de la mobilisation, car les Premières Nations doivent trouver un équilibre entre la participation aux occasions de participation et les

besoins généraux de leurs nations. La situation exige également que les Premières Nations apportent leur contribution, parfois la même, à une pluralité de processus et de ministères afin qu'elle soit prise en compte dans l'ensemble des mesures climatiques du Canada. Cette situation a eu un effet négatif net sur la capacité d'agir des Premières Nations et a contribué au maintien d'obstacles structurels de longue date.

Bien que le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques ait contribué à financer un renforcement des capacités de l'Assemblée des Premières Nations et de ses affiliés régionaux, les membres des Premières Nations ont indiqué que ce financement était insuffisant pour tenir compte des initiatives supplémentaires lancées dans le Cadre pancanadien. Conformément aux objectifs d'autodétermination, les membres des Premières Nations ont demandé d'avoir une vision globale des plans de mobilisation afin d'établir les priorités au regard des ressources limitées et de coordonner leurs actions au sein des réseaux.

Tout en reconnaissant que des mesures supplémentaires seront nécessaires pour relever pleinement ce défi, les membres fédéraux ont, cette année, régulièrement intégré aux activités du CMAC des séances d'information pangouvernementales sur la mise en œuvre du Plan climatique renforcé. Ils ont également fourni aux membres des Premières Nations le calendrier des occasions de participation à



venir, ainsi que les points de contact ministériels pour les Premières Nations. Les fonctionnaires fédéraux ont également créé un répertoire des fonds fédéraux

qui centralise les renseignements sur les programmes fédéraux d'intérêt pour les Premières Nations en ce qui concerne les changements climatiques.

2. Veiller à ce que les solutions du Canada pour lutter contre les changements climatiques s'appuient sur le leadership des Premières Nations en matière de climat et favorisent la pleine participation de ces dernières dans les nouvelles mesures de lutte contre les changements climatiques

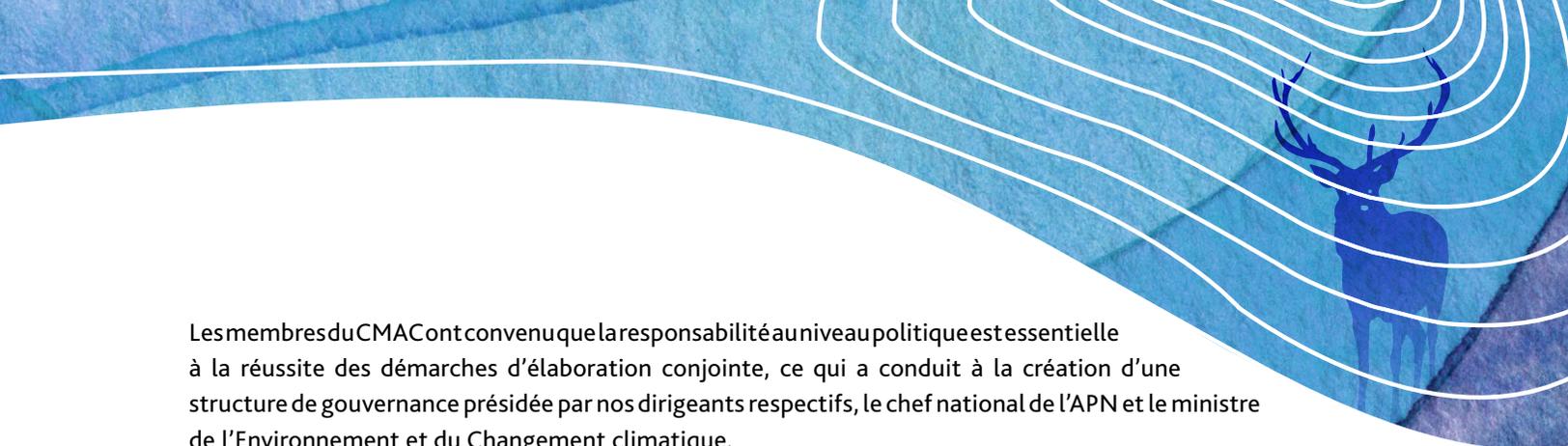
En reconnaissance du fait que le moyen le plus efficace de soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation des Premières Nations est de promouvoir les actions réalisées par et pour les Premières Nations, et en réponse aux limites inhérentes des approches fédérales (y compris les programmes de financement prédéterminés et conçus par le gouvernement fédéral), le CMAC travaille depuis plusieurs années sur un concept parallèle de priorités climatiques déterminées par les Premières Nations. Au cours des deux dernières années, cette démarche s'est concentrée sur la notion de leadership des Premières Nations en matière de climat, une vision qui promeut une nouvelle façon de penser les solutions climatiques et un changement de paradigme pour placer les priorités et le leadership des Premières Nations au cœur des actions climatiques. Ces efforts ont été repris pour la première fois dans le Plan climatique renforcé, qui comprend l'engagement à « investir dans le libre arbitre des peuples et des communautés autochtones, de soutenir les solutions dirigées et mises en œuvre par les Autochtones, de doter les peuples autochtones de ressources équitables et d'assurer un accès approprié au financement pour mettre en œuvre des mesures climatiques autodéterminées ».

Programme de leadership autochtone en matière de climat

Au début de l'année 2021, le CMAC a poursuivi le travail substantiel accompli en 2020 et s'est penché sur l'élaboration d'un programme d'action en matière de climat et d'un cadre de collaboration, ci après dénommé Programme de leadership autochtone en matière de climat.

S'appuyant sur les discussions du CMAC, le Programme de leadership autochtone en matière de climat fournira une feuille de route comprenant des recommandations, des orientations et des livrables concrets pour garantir que la politique climatique fédérale :

- 1) Respecte et soutient l'exercice par les Premières Nations de leur droit à l'autodétermination et de leurs droits protégés par la Constitution;
 - 2) Permet aux Premières Nations de participer de manière effective à la gouvernance nationale en matière de climat;
 - 3) Assure un soutien fédéral approprié pour les Premières Nations, conformément aux obligations fiduciaires du Canada envers les Premières Nations.
- 



Les membres du CMA ont convenu que la responsabilité au niveau politique est essentielle à la réussite des démarches d'élaboration conjointe, ce qui a conduit à la création d'une structure de gouvernance présidée par nos dirigeants respectifs, le chef national de l'APN et le ministre de l'Environnement et du Changement climatique.

Un projet de cadre de gouvernance a été défini pour guider les futures activités d'élaboration conjointe. Ce cadre est fondé sur la reconnaissance du fait que la réussite de la réponse des Premières Nations aux changements climatiques est indissociable d'un environnement juridique et politique exempt d'obstacles, de nature habilitante et en accord avec la vision du monde des Premières Nations. Cette démarche ne vise pas à remplacer l'élaboration ou la mise en œuvre de stratégies et de mesures en matière de climat par et pour les Premières Nations, ni à remplacer les initiatives fédérales établies dans les différents ministères. Le programme fournira plutôt une feuille de route pour s'attaquer aux causes profondes des obstacles à l'exercice de l'autodétermination des Premières Nations en matière de climat et élaborer des solutions pour relever les défis. Les piliers du modèle comprennent la direction et la supervision de l'APN et d'ECCE, un comité de pilotage chargé d'élaborer le contenu et les orientations stratégiques, la supervision des démarches d'élaboration conjointe par le CMA,

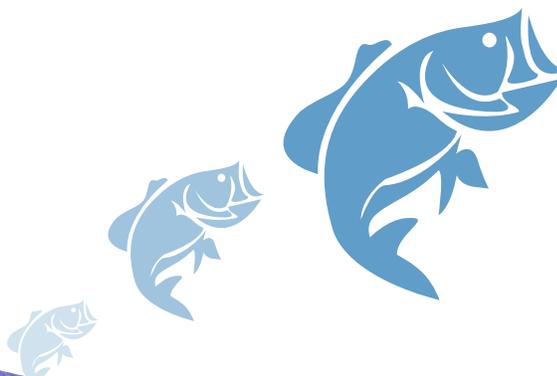
la mise en œuvre de solutions et de résultats pour les Premières Nations, ainsi que le dialogue avec les titulaires de droits, les communautés et les gouvernements des Premières Nations.

Au cœur de ces efforts se trouve la reconnaissance du fait que les solutions doivent être intrinsèquement axées sur le lieu, motivées par des objectifs communautaires et tenir compte des différences régionales, sociales, culturelles et spirituelles. Ce processus doit évoluer parallèlement à l'exercice du leadership en matière de climat et de l'autodétermination des Premières Nations, refléter l'évolution des pratiques et des visions du monde, et être relié à d'autres processus fédéraux connexes tels que la Stratégie nationale d'adaptation et l'Évaluation nationale des infrastructures. En tant que cadre de collaboration évolutif et axé sur les résultats, le programme contribuera également au respect des obligations légales du Canada de collaboration avec les Premières Nations en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*.

Les perspectives des Premières Nations dans la politique climatique internationale

Dans le cadre de la mise à jour de sa contribution déterminée au niveau national à l'Accord de Paris en 2021, le Canada est devenu le premier pays du G20 à inclure directement les perspectives des peuples autochtones dans sa soumission, contribuant ainsi à rendre la politique climatique du Canada plus inclusive.

Cette initiative a également illustré l'importance de mobiliser dans la réponse nationale du Canada les visions du monde et les modes de connaissance autochtones, y compris une « Approche concernant le climat » des Premières Nations.



Encadré 1

Le 21 juin 2021, le projet de loi C 15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, a reçu la sanction royale et est entré en vigueur. Cette loi fournit une feuille de route au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones pour qu'ils travaillent ensemble à la mise en œuvre de la Déclaration en se fondant sur la réconciliation, la guérison et des relations de coopération durables. En vertu de cette loi, le gouvernement du Canada, en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones, est tenu de :

- prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les lois fédérales sont conformes à la Déclaration;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour réaliser les objectifs de la Déclaration;
- déposer un rapport annuel sur les progrès réalisés dans l'harmonisation des lois

fédérales et à l'égard du plan d'action. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web du [ministère de la Justice du Canada](#).

Encadré 1. Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Le CMAC a soutenu la création de l'annexe des Premières Nations dans la CDN du Canada et a permis aux Premières Nations de faire valoir leurs points de vue dans les paragraphes introductifs sur le leadership autochtone en matière de climat de la CDN du Canada (Annexe 3). Le Comité mixte, en particulier les membres des Premières Nations, ont rédigé ces sections en collaboration. Dans l'annexe, l'APN a attiré l'attention sur les solutions climatiques proposées par les Premières Nations, telles que l'« Approche concernant le climat » des Premières Nations, les interconnexions avec la santé et le bien être mental, la revitalisation de la langue, l'énergie,

la sécurité alimentaire, l'eau, la biodiversité et la conservation. L'inclusion des perspectives des Premières Nations dans ce document a ouvert de nouvelles voies de collaboration avec les Autochtones en matière de changements climatiques en consacrant un espace à l'expression directe des priorités, des visions du monde et des droits des Premières Nations. Cette initiative s'appuie sur la reconnaissance du fait que l'expression des systèmes de connaissances des Premières Nations est indissociable de leur participation active aux politiques fédérales de lutte contre les changements climatiques.

3. Promouvoir une réelle participation des Premières Nations au système de tarification de la pollution par le carbone

Premières Nations n'ont cessé de soulever d'importantes préoccupations relatives à la procédure, au fond et à l'équité en ce qui concerne l'approche du Canada en matière de tarification du carbone. En 2020, il a été déterminé que ces préoccupations étaient hors du champ d'application du Rapport préliminaire fédéral provincial territorial (FPT) de 2020 sur la tarification du carbone. Environnement

et Changement climatique Canada, en collaboration avec l'APN et le CMAC, s'est donc engagé dans un processus visant à créer un rapport propre aux Premières Nations. La publication de ce rapport était initialement prévue pour l'hiver 2021, parallèlement à l'évaluation de la tarification



du carbone effectuée par des spécialistes et publiée par l'Institut climatique du Canada. Cependant, la finalisation du rapport propre aux Premières Nations a été considérablement retardée, puis reportée indéfiniment en raison de divers facteurs, notamment les délais de passation des marchés requis pour obtenir des données au niveau communautaire, et les élections fédérales. Bien qu'ils n'aient pas été finalisés, les renseignements recueillis lors de l'élaboration du rapport propre aux Premières Nations ont été utilisés pour éclairer les décisions relatives aux politiques du gouvernement fédéral sur l'Approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030, qui a été publiée en août 2021. Cependant, les représentants des Premières Nations au Comité mixte ont estimé que la version révisée de la tarification de la pollution par le carbone pour 2023-2030 ne répondait pas aux préoccupations qu'ils ont soulevées de manière continue depuis 2016. Par conséquent, l'efficacité du rapport propre aux Premières Nations, la participation continue et de bonne foi des représentants des Premières Nations et l'incapacité des fonctionnaires fédéraux à répondre aux principales préoccupations des Premières Nations ont soulevé des questions fondamentales pour les représentants, notamment celle de savoir si la tarification du carbone doit continuer de faire partie des travaux du CMAC. Les représentants des Premières Nations sont disposés à discuter de nouveau de ces thèmes lorsque les fonctionnaires fédéraux seront mieux placés pour engager des

discussions conformément aux modalités de la Déclaration des Nations Unies.

En ce qui a trait à la participation dans le système fédéral de compensation des gaz à effet de serre (GES), les membres du CMAC ont été invités par ECCC à participer aux travaux d'un Comité sur les crédits compensatoires des Premières Nations travaillant à élaborer des protocoles de compensation.

Plusieurs membres du Comité mixte participent également à un groupe de discussion des Premières Nations portant spécifiquement sur l'élaboration du protocole fédéral de compensation des GES pour l'amélioration de la gestion des forêts. Le groupe réunit des participants des Premières Nations ayant un intérêt particulier ou une expertise en matière de compensation et permettra de mettre en commun des points de vue et l'expérience de chacun pour contribuer à l'élaboration du protocole. Le besoin de renforcer les capacités des Premières Nations intéressées à participer à des projets de compensation a été déterminé, et ECCC entame des travaux en ce sens. Les projets de compensation peuvent constituer des occasions pour les communautés et les organisations des Premières Nations pour tirer des revenus d'activités d'atténuation des changements climatiques, qui peuvent également offrir d'autres avantages environnementaux pour l'habitat de la faune et la biodiversité.

4. Surveiller les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations et la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de lutte contre les changements climatiques

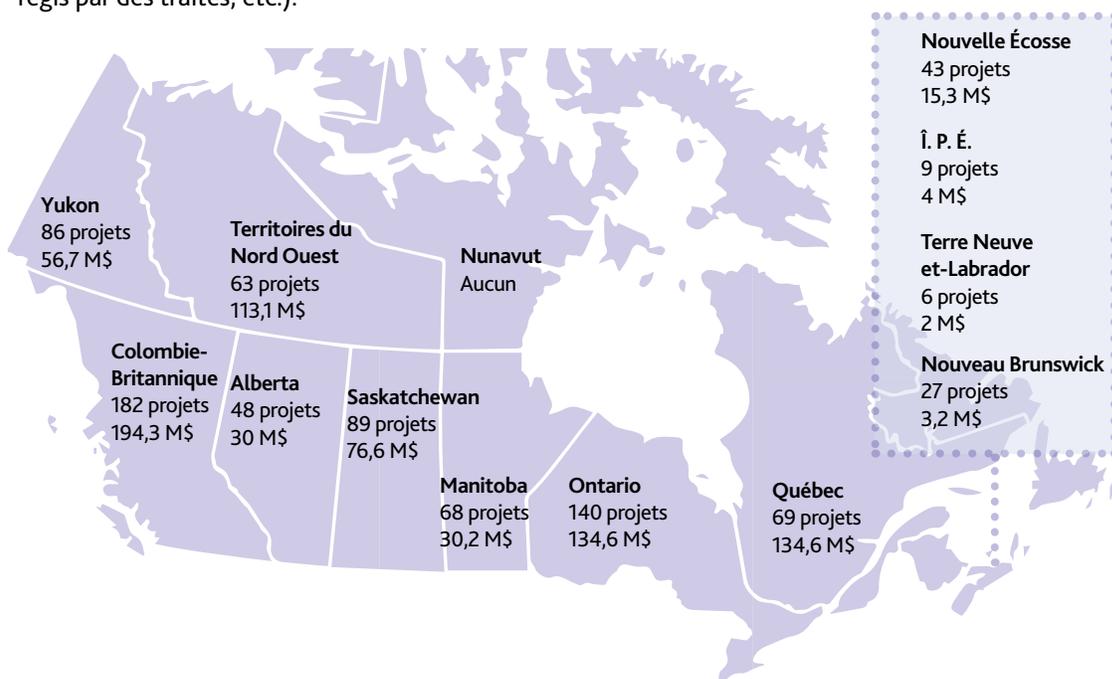
L'une des priorités du Comité est de suivre les progrès de la mise en œuvre du Plan climatique du Canada et de ses résultats pour les Premières Nations. En particulier, le CMAC cherche à générer des connaissances sur les obstacles dans l'accès aux programmes, les disparités dans le soutien aux Premières Nations de différentes régions et les pratiques exemplaires pour atténuer ces obstacles.

Examen des données des programmes fédéraux

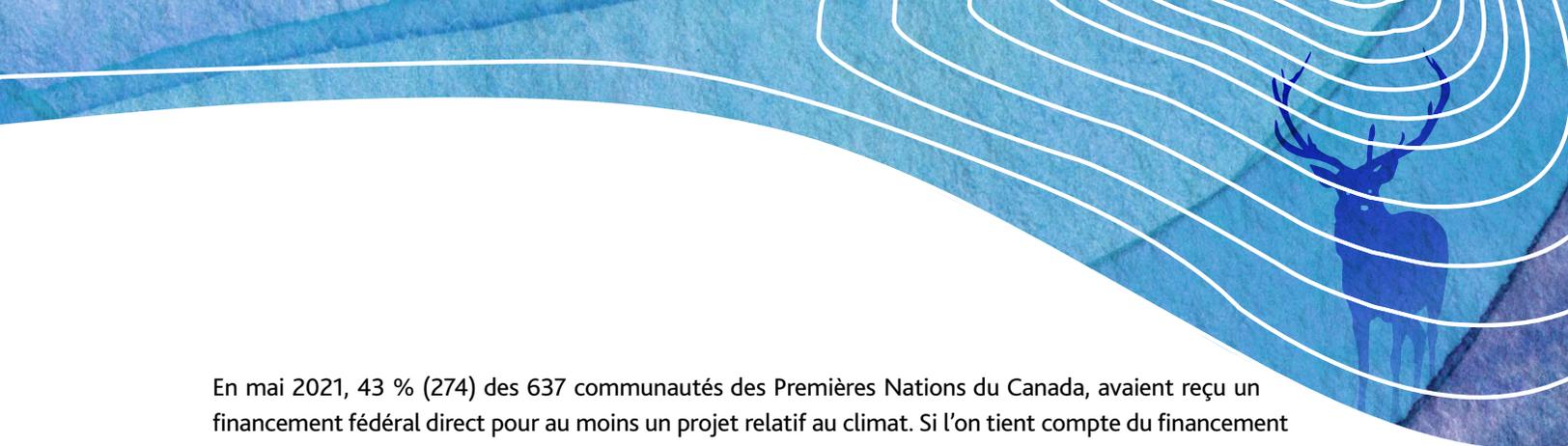
En s'appuyant sur l'analyse effectuée en 2020, les données les plus récentes des projets ont été examinées afin de tenir compte des réalités uniques des Premières Nations dans le financement fédéral des mesures de lutte contre les changements climatiques. Les données pour cette analyse ont été obtenues à partir de la [Carte d'action climatique](#), une base de données accessible au public sur les projets de lutte contre les changements climatiques financés par le gouvernement fédéral. Seules des données partielles étaient disponibles pour 2021.

Les Premières Nations ont reçu plus de 683 millions de dollars depuis la mise en place du Cadre pancanadien en 2016. Au total, 859 projets des Premières Nations ont reçu un soutien de 29 programmes fédéraux, représentant 465 bénéficiaires des Premières Nations (qui peuvent être des communautés, mais aussi des partenaires de recherche, des conseils tribaux, des organismes régis par des traités, etc.).

Le financement versé à des Premières Nations représente environ 13 % du financement fédéral total pour des initiatives d'adaptation, et 1,5 % du financement total des initiatives d'atténuation. La figure 1 présente des données ventilées par région, et le tableau 1 présente des exemples de projets financés. Ces données ne comprennent pas les projets d'infrastructures résilientes menés sur les réserves.



(Figure 1) Source des données : Carte d'action climatique. Accessible en ligne. Cinquante trois (53) programmes de 13 ministères fédéraux, pour un total de 4 849 projets financés entre 2016 2017 et 2021 2022 (T1). Ces données ne comprennent pas les investissements dans les infrastructures des réserves. Des renseignements sur le financement accordé par SAC pour des infrastructures résilientes dans les réserves en appui à la réconciliation peuvent être consultés en ligne : <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1526995988708/1526996020578>.



En mai 2021, 43 % (274) des 637 communautés des Premières Nations du Canada, avaient reçu un financement fédéral direct pour au moins un projet relatif au climat. Si l'on tient compte du financement accordé aux conseils tribaux, aux organismes régis par un traité et aux autres organisations régionales où sont représentées les communautés des Premières Nations, on constate qu'un pourcentage supplémentaire de 16 % des Premières Nations ont bénéficié indirectement du financement fédéral. Cinq ans après le lancement du Cadre pancanadien, 41 % des communautés des Premières Nations n'ont pas eu accès au soutien fédéral. Cela peut s'expliquer par le fait que puisqu'une seule personne est souvent responsable de l'ensemble des activités liées au climat dans les organismes et gouvernements régionaux et locaux, la complexité de l'écosystème actuel du programme peut constituer un obstacle important aux Premières Nations.

Les partenaires des Premières Nations ont souligné expressément le fait que, dans la pratique, une personne qui cherche à initier une mesure d'envergure en faveur du climat est susceptible de devoir s'adresser à de multiples programmes ayant chacun leurs propres critères pour ce qui est des dépenses admissibles, et de recevoir un financement à la pièce pour différents éléments du projet.

Ce défi est exacerbé dans les communautés aux capacités limitées, où il n'y a pas toujours assez d'employés pour élaborer les multiples demandes nécessaires et où des priorités plus pressantes comme la santé ou le logement peuvent empêcher les communautés de renforcer leurs capacités en matière de climat. De plus, la concurrence avec des demandeurs ayant la capacité d'entreprendre

des projets d'envergure limite le taux de réussite des projets de renforcement des capacités à portée plus restreinte, ce qui limite par le fait même les capacités de ces communautés. Les programmes fédéraux, en particulier les initiatives annoncées dans le budget de 2021, ont cherché à répondre à ces défis en introduisant des crédits ciblés pour les Autochtones afin d'atténuer cette concurrence et d'améliorer l'accessibilité des programmes. En septembre 2021, 26 programmes ciblés étaient accessibles aux Autochtones, dont 5 destinés en particulier aux Premières Nations. Quinze (15) autres programmes comprenaient des montants ciblés ou une priorité accordée aux projets autochtones.

Amélioration de l'analyse des données

Tout au long du processus de collecte des données, le CMAC a exploré diverses avenues pour obtenir une compréhension plus détaillée des projets des Premières Nations financés par le gouvernement fédéral et de leurs retombées pour les Premières Nations. Toutefois, ces efforts ont été entravés par les limites inhérentes aux données et par de nouveaux défis :

- Il n'est généralement pas facile d'avoir accès aux données sur les propositions non retenues. Des témoignages suggèrent que jusqu'à trois propositions sur quatre émanant des Premières Nations sont généralement refusées, ce qui entraîne une perte importante de temps et de ressources pour les demandeurs.

Pour les représentants des Premières Nations, il serait utile de comprendre pourquoi certaines demandes n'ont pas été financées afin de renforcer les capacités et d'accroître le nombre de projets pouvant avoir des retombées importantes pour les titulaires de droits.

Under \$200,000 (66% of projects)	\$200,000 to \$1 million (20%)	Over \$1 million (13%)
<ul style="list-style-type: none"> Évaluations de la vulnérabilité et planification de l'adaptation (inondations, infrastructures, érosion côtière, dégel du pergélisol, gestion des urgences, contamination des aliments locaux, santé et maladies, routes de glace, récoltes, précipitations extrêmes, incendies de forêt) 	<ul style="list-style-type: none"> Projets complexes d'énergie propre d'une capacité allant de 100 kW à 700 kW (géothermie, éoliennes, micro réseaux, biomasse, énergie solaire), efficacité à l'échelle de la communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'adaptation de grande envergure (nouvelle route pour l'accès en hiver, protection du littoral contre l'érosion)
<ul style="list-style-type: none"> Développement, gouvernance et coordination des politiques locales 	<ul style="list-style-type: none"> Éducation (p. ex., création de programmes d'études ciblés) 	<ul style="list-style-type: none"> Projets d'énergie propre ayant une capacité de plus de 700 kW (biomasse, hydroélectricité, parcs éoliens et solaires)
<ul style="list-style-type: none"> Planification énergétique, études de faisabilité et projets d'énergie propre à petite échelle, p. ex., d'une capacité de moins de 100 kW 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités et planification coordonnés au niveau régional (p. ex., cartographie des plaines inondables) 	<ul style="list-style-type: none"> Rénovations majeures (bâtiments communautaires)
<ul style="list-style-type: none"> Collecte de données, surveillance du climat, éducation, connaissances autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des institutions Mise en œuvre de la planification de l'adaptation (p. ex., systèmes de drainage, protection du littoral, résilience des systèmes d'eau, accès aux routes d'hiver) 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité nationale en matière de politiques, de participation, de coordination et de renforcement des institutions

(Tableau 1) Le tableau 1 donne des exemples de projets autochtones de lutte contre les changements climatiques ayant reçu du soutien du gouvernement du Canada.

- Le CMAC est préoccupé par le respect de la confidentialité et de la propriété des données des demandeurs des Premières Nations, ce qui pose des limites inhérentes à la divulgation de renseignements et de résultats complets sur les projets. De nouveaux modèles de collecte de données devront être explorés pour permettre d'analyser les projets à ce niveau à l'avenir.
- Les renseignements obtenus à partir des données disponibles demeurent orientés sur la perspective du gouvernement fédéral, et ne laissent pas suffisamment de place à l'expression des systèmes de connaissances des Premières Nations. Le CMAC est conscient du temps et des ressources nécessaires à l'expression des connaissances autochtones, et souhaite s'assurer de l'efficacité et de l'efficacité des activités futures à cet égard.

5. Favoriser un dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur la lutte contre les changements climatiques

Le CMAC s'est engagé à créer des occasions d'inclure les voix des jeunes, des femmes et des Aînés dans ses travaux. Même ce défi n'a pu être relevé dans le contexte de la pandémie de COVID 19 et de travaux virtuels, le CMAC demeure convaincu que l'intégration de ces perspectives est essentielle pour rester à l'écoute des réalités des Premières Nations sur le terrain.

ÉTUDE DE CAS RÉGIONALE

Aire protégée et de conservation autochtone (APCA) de la grotte de Kluskap



En janvier 2021, une première propriété en Nouvelle Écosse a été achetée pour constituer une aire protégée et de conservation autochtone (APCA). Les APCA sont des zones de terres et de plans d'eau où les nations et les communautés autochtones jouent le rôle principal dans la protection et la conservation des écosystèmes et le rétablissement des liens culturels. Les Premières Nations entretiennent une relation à la fois physique et spirituelle avec la terre, le ciel et l'eau, et les APCA confèrent des droits et des responsabilités pour prendre soin de la Terre par le biais de nos lois, de notre gouvernance et de nos systèmes de connaissances. Les APCA représentent également une occasion d'établir des relations fondées sur la réconciliation.

Le projet d'APCA est mené par l'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle Écosse, et financé par le Fonds du Défi du gouvernement fédéral. C'est l'Institut des ressources naturelles Unama'ki (UINR) qui dirige l'initiative au nom de l'Assemblée. Diverses séances de mobilisation ont été organisées en 2020 avec des Aînés, des jeunes et d'autres détenteurs de connaissances d'Unama'ki. Les particularités des APCA, leur pertinence dans l'Unama'ki, et la désignation de sites prioritaires ont été abordées lors de ces séances. Les renseignements recueillis lors de ces rencontres et des entretiens ont servi à l'élaboration du [Rapport Tan Telot' ik](#) (« Comment allons nous maintenant », uniquement en anglais), qui fournit des conseils pour l'établissement d'APCA dans l'Unama'ki et une vision pour une APCA centrée sur la grotte de Kluskap.

La grotte de Kluskap, ou Kluskapewiktut, est considérée comme le centre de l'univers par les Mi'kmaq, et Kluskap est au cœur d'enseignements importants dans les histoires et les légendes des Mi'kmaq.

Plusieurs caractéristiques des environs de la grotte de Kluskap revêtent une importance particulière dans l'histoire de Kluskap, et un site d'intérêt de 5 000

hectares a été délimité. Le site d'intérêt comprend également une zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) internationale, une zone écologiquement sensible (ZES) en milieu marin fédérale, une zone sauvage provinciale, des terres de la Couronne administrées par la province dans lesquelles des permis forestiers et miniers actifs ont été attribués, une zone de gestion de la faune pour les oiseaux de mer, et un habitat pour les espèces importantes du point de vue culturel et des espèces en péril. L'UINR a recours à une approche fondée sur les paysages terrestres et marins et sur la connectivité avec d'autres aires protégées, ainsi que sur des solutions climatiques axées sur la nature.

Des efforts de mobilisation de la communauté sont en cours, cette composante étant essentielle pour le maintien à long terme de l'APCA de la grotte de Kluskap. Les gardiens de la terre de l'UINR joueront un rôle important dans les volets d'éducation et de surveillance de l'initiative. La création de l'APCA permettra de reconnaître les droits des Mi'kmaq et de prendre en compte leurs valeurs, qui contribueront à la conservation de la Terre Mère, au renouvellement des relations et à la lutte contre les changements climatiques.



Les prochaines étapes : actions à réaliser en 2022

1. Accélérer la participation pleine et entière des Premières Nations aux programmes de croissance propre et de lutte contre les changements climatiques, y compris les initiatives faisant partie de la Stratégie nationale d'adaptation.

As the implementation of federal policies and programs continue, the JCCA will work on prioritizing and accelerating First Nations' full and effective participation.

- La mise en œuvre du Guide des pratiques exemplaires et des lignes directrices pour la prise de décisions sera un outil important pour aider les fonctionnaires fédéraux à tenir compte des enseignements du CMAC dans leurs activités des différents ministères.
- En 2022, l'une des priorités du CMAC est l'intégration du leadership des Premières Nations en matière de climat dans la Stratégie nationale d'adaptation. Le CMAC jouera un rôle essentiel dans l'élaboration de la stratégie, dont le lancement est prévu à l'hiver 2022, en soutenant l'intégration des perspectives des Premières Nations et en favorisant un dialogue direct avec les Premières Nations dans l'élaboration des mesures d'adaptation.
- Le CMAC veille à ce que les Premières Nations disposent des renseignements dont elles ont besoin pour contribuer aux mesures de lutte contre les changements climatiques du Canada en tant que partenaires à part entière, et pour en bénéficier. À partir de 2022, les membres des Premières Nations recevront des mises à jour sur le travail d'autres ministères que ceux qui se concentrent uniquement sur les questions autochtones. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à promouvoir la transparence, la compréhension mutuelle et le renforcement des capacités.

2. Faire progresser le leadership des Premières Nations en matière de climat par un dialogue constructif avec les Premières Nations

Le Programme de leadership autochtone en matière de climat sera un mécanisme clé pour continuer de faire progresser les mesures de lutte contre les changements climatiques dirigées et déterminées par les Premières Nations elles mêmes, ce qui aura des répercussions sur les politiques, les programmes et le processus décisionnel fédéraux relatifs au climat. Le CMAC s'attend à consacrer une partie importante de son temps à ce programme.

- En 2022, le modèle de gouvernance du programme sera achevé. Sous réserve de l'approbation du cadre de gouvernance du programme par les directions respectives du CMAC, un comité directeur sera formé pour commencer à élaborer des recommandations sur le modèle de mobilisation du programme, une feuille de route vers l'autodétermination des Premières Nations et la mise en œuvre de solutions.

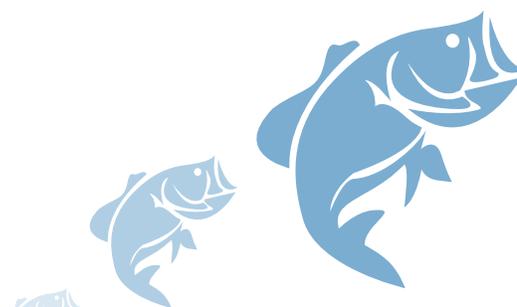
- 
- Au cœur de cette initiative se trouve la collaboration directe entre le gouvernement fédéral et les titulaires de droits et de titres des Premières Nations, en fonction de leurs priorités et du rythme souhaité. Le CMAC soutiendra l'établissement de nouveaux liens de collaboration aux niveaux régional et local.
 - Ces discussions seront mises en relation avec d'autres priorités gouvernementales sur le thème du climat afin d'éviter d'imposer un fardeau excessif aux Premières Nations dans les consultations et de s'assurer qu'elles contribuent aux efforts pangouvernementaux visant à renforcer la participation des Premières Nations dans les politiques climatiques fédérales.

3. Surveiller et évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne le leadership des Premières Nations et leur participation pleine et entière aux programmes de lutte contre les changements climatiques.

Le CMAC examinera la manière dont il peut suivre les progrès réalisés sur plusieurs années quant au leadership des Premières Nations en matière de climat avec des indicateurs pertinents pour ces dernières, afin d'avoir une meilleure vision des résultats pour les communautés, y compris en ce qui concerne l'accès aux possibilités de financement fédéral.

- Afin d'éliminer les obstacles auxquels les Premières Nations sont confrontées lorsqu'elles présentent des demandes de financement aux programmes fédéraux, il est nécessaire de comprendre quelles demandes ont été refusées, et pourquoi. Qu'il s'agisse de la capacité ou d'autres contraintes, il est important de comprendre les causes profondes de l'incapacité de certaines Premières Nations à accéder aux fonds fédéraux de lutte contre les changements climatiques, ainsi que le volume de financement fédéral disponible par rapport aux besoins des Premières Nations en matière de climat. Le Comité mixte travaillera avec les ministères fédéraux pour examiner divers moyens de suivre le statut des demandes non retenues, en vue de résoudre les problèmes d'accessibilité.
 - Le CMAC examinera par ailleurs les implications de cette étude en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, afin de respecter au maximum le caractère confidentiel des données et la souveraineté des Premières Nations en matière de données tout au long du processus de collecte et d'analyse des données.
- été impliquées dans les politiques et programmes fédéraux sur le climat, que ce soit de manière positive ou négative. Ce volet d'analyse contribuera à la prise en compte des systèmes de connaissances des Premières Nations dans les mesures fédérales de lutte contre les changements climatiques, et sera essentiel pour veiller à l'intégration de pratiques exemplaires pour une participation pleine et entière des Premières Nations.

- Le CMAC cherchera à recueillir des renseignements sur le point de vue des Premières Nations quant à la manière dont elles ont





4. Élaborer de nouveaux outils de communication pour renforcer la transparence, la reddition de comptes et la mobilisation dans toutes les activités du CMAC

Fort du succès de la publication de son rapport annuel 2020, le Comité mixte souhaite élaborer des outils de communication pour mieux faire connaître ses travaux auprès d'un plus grand nombre de représentants des Premières Nations et du gouvernement fédéral, et de recueillir des commentaires sur ses activités.

- Le CMAC accordera la priorité à la mise en place d'un site Web cogéré par l'APN et ECCC, et hébergé sur le site de l'APN. Le site Web du CMAC renforcera la transparence et la reddition de comptes du Comité, tout en soutenant les efforts de mobilisations par rapport à ses activités, le cas échéant. Le site Web présentera des renseignements sur le CMAC, ses activités et ses rapports annuels, ainsi que d'autres renseignements sur la lutte aux changements climatiques susceptibles d'intéresser les Premières Nations. La mise en place du site Web se poursuivra tout au long de l'année 2022, avec un lancement possible vers la fin de l'année.
- Le répertoire du [financement fédéral](#), qui comprend à présent une version Web, continuera d'être mis à jour en continu en 2022, à mesure que de nouveaux programmes pertinents pour les Premières Nations seront offerts. Ce n'est que le début des efforts de communication du CMAC, et les discussions se poursuivront pour déterminer les outils supplémentaires pertinents pour faire progresser l'accès des Premières Nations aux renseignements relatifs au climat et contribuer au renforcement des capacités et au leadership des Premières Nations en matière de climat.

5. Intégrer la tenue d'un dialogue intergénérationnel et intersectionnel sur les changements climatiques dans l'ensemble des activités du CMAC

Le CMAC conserve son engagement à inclure les jeunes, les femmes et les aînés dans son travail et explorera des approches pour faire entendre la voix de ces groupes tout au long de 2022. S'appuyant sur l'accent mis l'année précédente sur l'espace éthique et l'intersectionnalité, le CMAC porte une attention particulière à la prise en compte de diverses perspectives et réalités des Premières Nations.

- L'APN et ECCC chercheront à établir des liens avec des forums intergénérationnels et des réseaux jeunesse existants, en veillant à ce que les perspectives des jeunes, des femmes et des aînés soient représentées de manière adéquate.



Le Centre climatique des Prairies de l'Université de Winnipeg, en collaboration avec l'APN et de nombreux autres partenaires, a lancé un volet sur les connaissances autochtones dans son Atlas climatique (www.climateatlas.ca). L'Atlas présente les impacts prévus des changements climatiques (notamment en ce qui concerne les températures, les précipitations et d'autres variables) d'ici la fin du siècle. Le lancement a permis d'ajouter de nouvelles données pour l'ensemble des 634 communautés des Premières Nations, les 53 communautés inuites et les territoires métis de l'île de la Tortue. L'objectif est de combler le fossé entre les systèmes de connaissances autochtones et la science occidentale afin de faire face aux changements climatiques.

Lorsque l'Atlas climatique a été créé, il s'est concentré sur les communautés de colons du Canada. Cependant, les chercheurs du Centre climatique ont voulu décoloniser la carte et mieux représenter les noms de lieux et les territoires autochtones. La carte interactive comprend également des films, des vidéos et des articles sur les initiatives autochtones de lutte contre les changements climatiques (y compris le Rassemblement national sur le climat de l'Assemblée des Premières nations en 2020) qui incluent les perspectives des jeunes, des femmes, des gardiens du savoir et des aînés.

Le volet relatif aux connaissances autochtones a été élaboré depuis des années en collaboration avec les Autochtones, notamment avec le Comité consultatif sur l'action pour le climat et l'environnement de l'APN et le réseau des coordonnateurs régionaux de la lutte

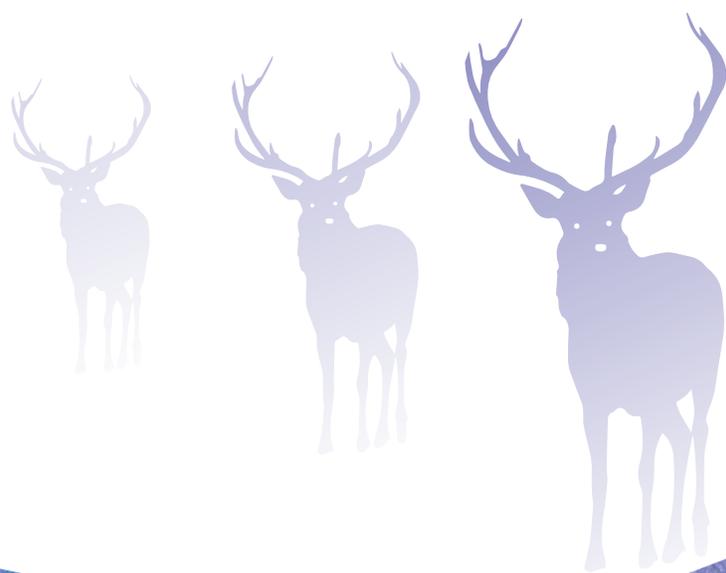
contre les changements climatiques. Il s'agit d'un outil interactif qui aidera les dirigeants autochtones à comprendre et à se préparer aux changements qui se produiront dans leurs communautés et qui fait connaître des solutions climatiques extraordinaires menées par les Autochtones partout au pays.

En associant les connaissances autochtones et la science occidentale, l'Atlas climatique est un outil pertinent pour l'adaptation, l'aménagement du territoire, la gestion des risques et la mise en réseau avec les communautés. Les Premières Nations continueront d'être des chefs de file en matière de changements climatiques et, en partageant leurs histoires et leurs connaissances, elles s'entraideront pour renforcer la résilience climatique des Autochtones.



Conclusion

Les travaux du CMAC continuent d'évoluer de manière positive, conformément aux mandats confiés par l'assemblée des chefs et les ministres fédéraux. Les membres des Premières Nations et les représentants fédéraux reconnaissent que la réalisation d'une véritable réconciliation dans le contexte des changements climatiques nécessitera des efforts soutenus, et tous reconnaissent de bonne foi les défis continus décrits tout au long du rapport. Par la coopération, le respect et la compréhension mutuelle, les Premières Nations et les représentants fédéraux s'engagent à prendre des mesures transformatrices pour s'attaquer à la crise climatique, tenter de dépasser les objectifs actuels établis pour 2030 et élaborer un plan pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Le CMAC demeure déterminé à appuyer les Premières Nations en tant que chefs de file en matière de climat, en assurant leur participation pleine et entière aux mesures fédérales liées au climat.





Annexe 1 – Principes directeurs du CMAC

Depuis 2017, le Comité mixte sur l'action climatique (CMAC), composé de représentants nationaux et régionaux des Premières Nations et de hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada (de l'échelon de directeur à celui de sous ministre adjoint) de divers ministères, fait progresser les connaissances, l'expérience et le leadership des Premières Nations dans la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (Cadre pancanadien) et les priorités climatiques plus vastes des Premières Nations.

Dans le cadre de ce processus, le Comité mixte a recensé plusieurs défis et obstacles qui limitent les avancées du leadership des Premières Nations en matière de climat de même que leur participation à la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. Le Comité mixte a notamment constaté qu'il était nécessaire de proposer aux Premières Nations davantage d'occasions sérieuses de participer à l'élaboration de politiques et de programmes, à la prise de décisions et à la mise en œuvre de programmes afin de remplir le mandat du Comité mixte, lequel vise à favoriser la participation efficace et significative des Premières Nations à la mise en œuvre du Cadre pancanadien.

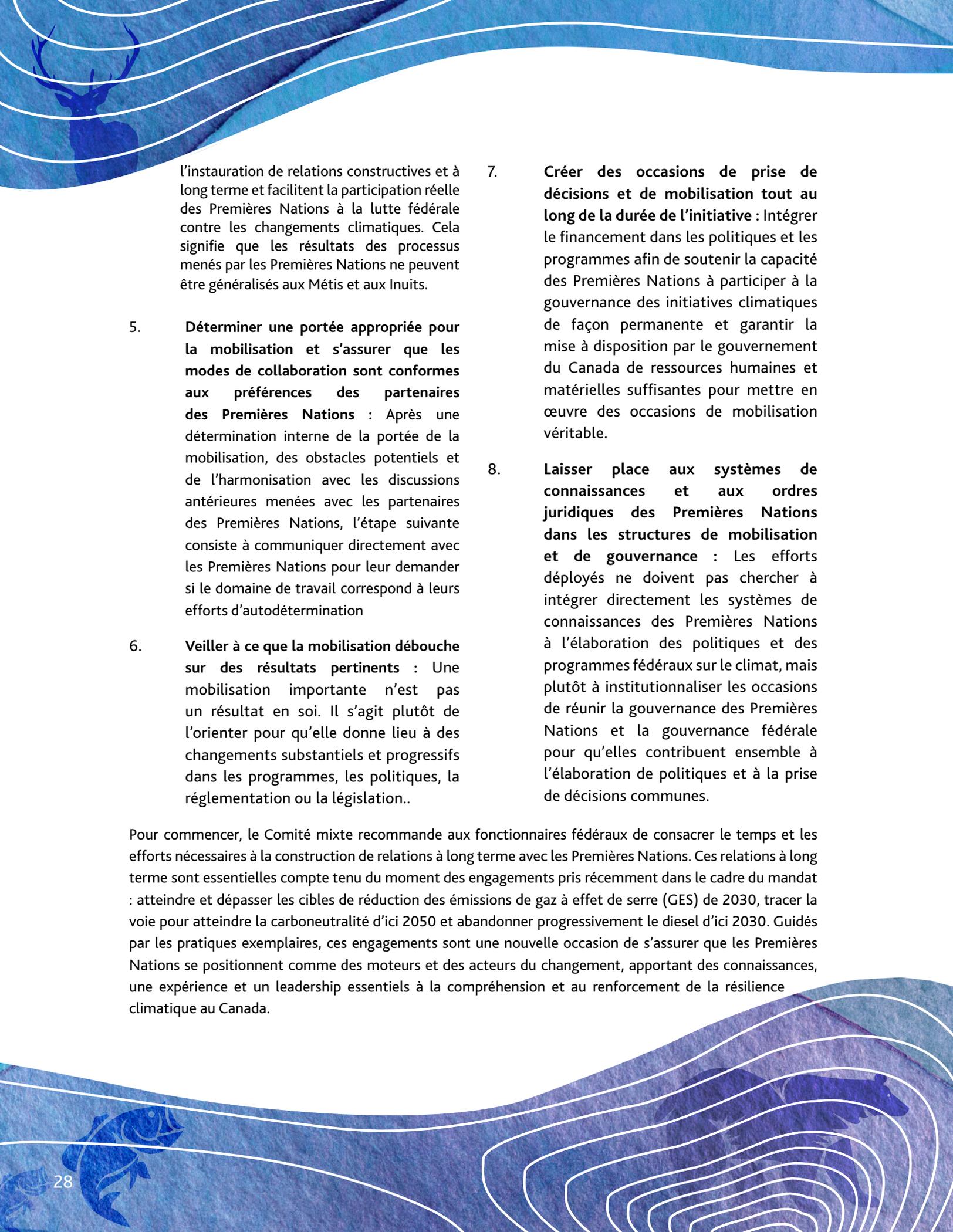
Pour favoriser l'autodétermination et le leadership des Premières Nations en matière de climat, les huit pratiques exemplaires suivantes sont fournies comme éléments fondamentaux :

1. **Établir des relations plus humaines et à plus long terme avec les Premières Nations** : Au lieu d'aborder la participation sur une base ponctuelle et propre au projet dont il est question, avec une période de commentaires limitée, il faut chercher à nouer des relations humaines continues avec les Premières Nations au cours de plusieurs réunions consécutives.

2. **Entamer le dialogue avec les Premières Nations le plus tôt possible** : Établir un contact dès les premières étapes de la création d'une

politique ou d'un programme pour discuter avec les partenaires des Premières Nations de leurs priorités, de leurs défis et de leurs idées de solutions, notamment pour savoir si la nouvelle politique ou le nouveau programme comble des lacunes non résolues, évite tout dédoublement avec des politiques et des programmes existants et fournit des résultats importants pour les Premières Nations.

3. **Mettre en application le concept d'espace éthique dans toutes les activités menées avec les Premières Nations** : L'espace éthique est une approche visant à tisser des liens entre les systèmes de communication et de connaissances autochtones et occidentaux. Il s'agit de créer ensemble un espace garantissant que les systèmes oraux et écrits occupent une position égale et sont traités de manière équitable. Cet espace éthique contribue à l'élaboration d'un cadre de dialogue pour un développement conjoint avec les Premières Nations en mettant l'accent sur des principes convenus ensemble, comme une approche fondée sur les droits, la confiance et la bienveillance, le respect mutuel et l'équité, ainsi que la bonne foi et l'honnêteté.
4. **Adopter une approche fondée sur la distinction dans toutes les activités de mobilisation** : Les approches fondées sur la distinction facilitent l'harmonisation des activités liées au climat avec les priorités des Premières Nations, participant à



l'instauration de relations constructives et à long terme et facilitent la participation réelle des Premières Nations à la lutte fédérale contre les changements climatiques. Cela signifie que les résultats des processus menés par les Premières Nations ne peuvent être généralisés aux Métis et aux Inuits.

5. **Déterminer une portée appropriée pour la mobilisation et s'assurer que les modes de collaboration sont conformes aux préférences des partenaires des Premières Nations :** Après une détermination interne de la portée de la mobilisation, des obstacles potentiels et de l'harmonisation avec les discussions antérieures menées avec les partenaires des Premières Nations, l'étape suivante consiste à communiquer directement avec les Premières Nations pour leur demander si le domaine de travail correspond à leurs efforts d'autodétermination
6. **Veiller à ce que la mobilisation débouche sur des résultats pertinents :** Une mobilisation importante n'est pas un résultat en soi. Il s'agit plutôt de l'orienter pour qu'elle donne lieu à des changements substantiels et progressifs dans les programmes, les politiques, la réglementation ou la législation..

7. **Créer des occasions de prise de décisions et de mobilisation tout au long de la durée de l'initiative :** Intégrer le financement dans les politiques et les programmes afin de soutenir la capacité des Premières Nations à participer à la gouvernance des initiatives climatiques de façon permanente et garantir la mise à disposition par le gouvernement du Canada de ressources humaines et matérielles suffisantes pour mettre en œuvre des occasions de mobilisation véritable.
8. **Laisser place aux systèmes de connaissances et aux ordres juridiques des Premières Nations dans les structures de mobilisation et de gouvernance :** Les efforts déployés ne doivent pas chercher à intégrer directement les systèmes de connaissances des Premières Nations à l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux sur le climat, mais plutôt à institutionnaliser les occasions de réunir la gouvernance des Premières Nations et la gouvernance fédérale pour qu'elles contribuent ensemble à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions communes.

Pour commencer, le Comité mixte recommande aux fonctionnaires fédéraux de consacrer le temps et les efforts nécessaires à la construction de relations à long terme avec les Premières Nations. Ces relations à long terme sont essentielles compte tenu du moment des engagements pris récemment dans le cadre du mandat : atteindre et dépasser les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2030, tracer la voie pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et abandonner progressivement le diesel d'ici 2030. Guidés par les pratiques exemplaires, ces engagements sont une nouvelle occasion de s'assurer que les Premières Nations se positionnent comme des moteurs et des acteurs du changement, apportant des connaissances, une expérience et un leadership essentiels à la compréhension et au renforcement de la résilience climatique au Canada.



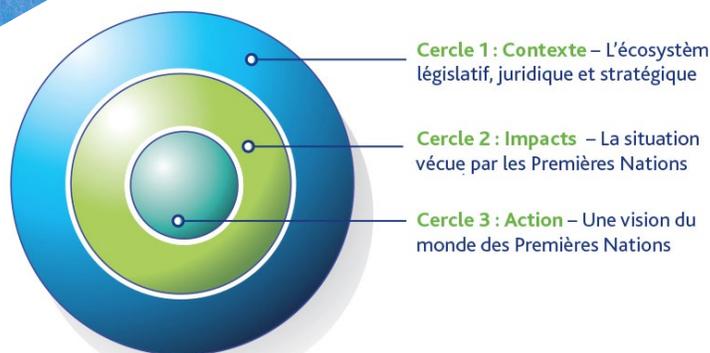
Annexe 2 – Présentation de la contribution déterminée au niveau national par les Premières Nations

Annexe sur les Premières Nations

Les Aînés et les détenteurs du savoir des Premières Nations expriment depuis des décennies leurs préoccupations au sujet des changements dans la migration des espèces, des conditions météorologiques imprévisibles, des effets irréversibles sur les terres et du déséquilibre de la relation entre les humains et l'environnement. Ces changements sont désormais reconnus dans des rapports internationaux et nationaux, qui mettent en lumière les tendances irréversibles du réchauffement et qui indiquent que le climat du Canada s'est réchauffé de 2,3 °C depuis 1948 et qu'il se réchauffera davantage, d'environ le double de l'ampleur du réchauffement mondial. Bien que ces tendances aient une incidence disproportionnée sur les Premières Nations, à l'instar des répercussions causées par la COVID 19, il est clair que les efforts de lutte contre les changements climatiques doivent intégrer et combler les inégalités et les lacunes systémiques découlant des répercussions historiques et présentes de la colonisation, de la dépossession des terres et des politiques d'assimilation.

Conscientes de cette situation, les Premières Nations se mobilisent de plus en plus face à ces problèmes et réclament une décarbonisation rapide pour atteindre la cible de l'Accord de Paris. La Première Nation des Gwitch'in Vuntut (PNGV), à Old Crow, au Yukon, en est un exemple avec sa déclaration intitulée [Yeendoo Diinehdoo Ji' heezrit Nits'oo Ts' o' Nan He' aa](#) qui se traduit par « Après notre temps, que sera le monde? » Poursuivant sur cette lancée, l'Assemblée des chefs de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a déclaré sa [propre urgence climatique en 2019](#), reconnaissant que « la crise climatique constitue un état d'urgence pour nos terres, nos eaux, nos animaux et nos peuples ». La déclaration met l'accent sur une action climatique urgente et transformatrice qui réduit les émissions au Canada conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et permettra d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, tout en s'attaquant simultanément aux inégalités des revenus au sein des Premières Nations dans le cadre de la mobilisation pour une transition juste. L'élaboration des stratégies climatiques des Premières Nations est en cours en [Colombie Britannique](#), [Yukon](#), et dans la [région de l'Atlantique](#).

Pour mieux comprendre cette réalité et faire progresser les solutions climatiques des Premières Nations, l'APN a élaboré le concept d'« Approche concernant le climat » des Premières Nations (figure 1). Cette approche remet en question les conceptualisations conventionnelles des Premières Nations en tant que populations « vulnérables » et « victimes passives » des impacts climatiques. En effet, nos liens uniques avec la terre, l'eau, l'air et les autres êtres vivants nous ont permis de vivre ensemble, en équilibre avec toute la Création, ce qui nous a fourni une source unique de force, de compréhension et de résilience. L'approche est fondée sur un alignement de trois sphères d'activité concentriques pour aider à mettre en évidence les relations entre les impacts climatiques sur les Premières Nations, les mesures de lutte contre les changements climatiques et le contexte climatique plus vaste [1]. Elle souligne le fait que les Premières Nations sont des chefs de file en matière de climat et, à ce titre, des moteurs actifs de changements positifs. Les solutions des Premières Nations couvrent une vaste gamme de réalités et d'expertises, y compris la [santé et le mieux être mental](#), la [revitalisation des langues](#), [l'énergie](#), [la sécurité alimentaire](#), [l'eau](#), [la biodiversité](#) et [la conservation](#), [2] offrant une occasion unique de faire progresser des solutions multidimensionnelles, intersectorielles et interreliées.



Paragraphe d'introduction (soumission principale de la CDN)

La crise climatique exige des mesures de transformation immédiates fondées sur la reconnaissance, le respect et la protection de la gouvernance, des droits et de la compétence des Premières Nations, qui permettent de faire progresser l'engagement du gouvernement du Canada à positionner le leadership des Premières Nations en matière de climat comme une pierre angulaire de ses efforts de lutte contre les changements climatiques.

Conformément à l'appel de l'Accord de Paris à respecter, promouvoir et prendre en compte les droits ancestraux lorsqu'il est question d'agir sur les changements climatiques, le gouvernement du Canada s'engage à renouveler les relations de nation à nation, de nation inuite à État et de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations, les Inuits et la nation métisse, sur la base de la reconnaissance des droits, du respect, de la coopération et du partenariat. Le gouvernement du Canada appuie également sans réserve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et soutient les approches et les façons de faire des Autochtones en reconnaissant que les systèmes de connaissances autochtones jouent un rôle égal dans l'élaboration des politiques, les programmes et la prise de décisions. Pour le gouvernement du Canada, le soutien d'actions climatiques déterminées par les nations elles mêmes est essentiel pour appuyer la réconciliation du Canada avec les peuples autochtones, tout comme le leadership des peuples autochtones pour réaliser les transformations fondamentales nécessaires pour aborder et atténuer les conséquences des changements climatiques.

Les effets combinés et interconnectés des changements climatiques, des inégalités socio économiques et des conséquences historiques et continues de la colonisation ont déjà et continueront d'avoir un impact disproportionné sur le bien être social, culturel, spirituel et physique des peuples autochtones. Afin d'aider les peuples autochtones à s'adapter aux changements climatiques et à contribuer aux efforts nationaux de décarbonisation, le gouvernement du Canada continuera de s'associer aux Premières Nations, aux Inuits et à la nation métisse pour faire du leadership autochtone en matière de climat la pierre angulaire du Plan climatique renforcé du Canada et veiller à ce que les initiatives fédérales soutiennent les priorités et les ambitions des Autochtones en matière de climat. En tant que pilier principal de ce partenariat, le leadership autochtone en matière de climat signifie d'investir dans la capacité d'agir et de garantir pour ces derniers un accès approprié

au financement pour mettre en œuvre leurs propres actions de lutte contre les changements climatiques. Avec une diversité d'expériences et de connaissances uniques en matière d'environnement et de changements climatiques, les voix des femmes, des jeunes, des aînés, des personnes 2SLGBTQQIA et des personnes handicapées autochtones sont un élément essentiel du leadership et de l'action en matière de climat. Voir le plan climatique renforcé du Canada, le [rapport Science du climat 2050](#) de 2020, le [rapport de 2018 du Groupe d'experts sur les résultats de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques](#), et l'annexe 3 pour plus de détails sur le leadership climatique autochtone et les priorités climatiques autochtones.



55, rue Metcalfe, bureau 1600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
www.afn.ca

Sans frais : 1-866-869-6789
Téléphone : 613-241-6789
Télécopieur : 613-241-5808
Fax: 613.241.5808